



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION GROUPE U.R.D.

La Fontaine des Marins

26170 PLAISIANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de l'association GROUPE U.R.D.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/07/2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPE U.R.D. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 12 juillet 2021

DOUCET, BETH ET ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 831,49	4 366,21	3 465,28	1 303,87
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 134,60	378,20	756,40	
Autres immobilisations corporelles	64 216,75	42 005,88	22 210,87	21 970,02
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	459,00		459,00	451,35
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	73 641,84	46 750,29	26 891,55	23 725,24
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 738 900,39		2 738 900,39	3 677 290,30
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	3 898,68		3 898,68	2 452,61
Valeurs mobilières de placement	152,00		152,00	152,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	976 707,28		976 707,28	776 658,19
Charges constatées d'avance	42 912,55		42 912,55	49 654,68
Total II	3 762 570,90		3 762 570,90	4 506 207,78
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 836 212,74	46 750,29	3 789 462,45	4 529 933,02

BILAN PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise	40 000,00	40 000,00
Fonds propres statutaires	40 000,00	40 000,00
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	286 333,59	140 196,58
Excédent ou déficit de l'exercice	81 944,54	146 137,01
Situation nette (sous total)	408 278,13	326 333,59
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	408 278,13	326 333,59
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	12 000,00	
Provisions pour charges	21 884,61	20 083,39
Total III	33 884,61	20 083,39
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	209 601,12	258 253,75
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	150 720,75	114 797,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 481,90	2 661,49
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 984 495,94	3 807 803,51
Total IV	3 347 299,71	4 183 516,04
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 789 462,45	4 529 933,02

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	500,00	300,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	45,80	32,30
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 344 860,34	1 426 625,68
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	747 460,41	687 373,38
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 000,00	3 000,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	14 811,82	2 477,18
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	10 324,00	16 129,85
Total I	2 121 002,37	2 135 938,39
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 051 483,61	1 028 865,50
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	48 783,65	52 461,76
Salaires et traitements	689 310,86	671 148,58
Charges sociales	243 975,66	242 767,19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 781,32	11 467,01
Dotations aux provisions	13 801,22	1 749,38
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	0,26	559,44
Total II	2 062 136,58	2 009 018,86
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	58 865,79	126 919,53
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	586,98	860,18
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		2 695,51
Différences positives de change	158,85	4 212,33
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	745,83	7 768,02

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		193,24
Différences négatives de change	4 558,20	2 279,37
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	4 558,20	2 472,61
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-3 812,37	5 295,41
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	55 053,42	132 214,94
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	31 941,45	14 859,20
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	31 941,45	14 859,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 050,33	937,13
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	5 050,33	937,13
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	26 891,12	13 922,07
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	2 153 689,65	2 158 565,61
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 071 745,11	2 012 428,60
EXCEDENT OU DEFICIT	81 944,54	146 137,01
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	1 300,00	3 300,00
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	46 575,00	70 483,00
TOTAL	47 875,00	73 783,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	1 300,00	3 300,00
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	46 575,00	70 483,00
TOTAL	47 875,00	73 783,00

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice	3
1-1 Présentation de l'association	3
1-2 Faits significatifs de l'exercice	3
II. Principes, règles et méthodes comptables	3
2-1 Changement de méthode comptable	4
2-2 Provision	4
2-3 Indemnité de fin de carrière	4
2-4 Méthode de détermination des produits	4
2-5 Charges constatées d'avance	4
2-6 Produits constatés d'avance	4
III. Notes relatives aux postes de bilan actif	4
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	4
3-2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5
3-3 Immobilisations financières	5
3-4 Stocks et en-cours	5
3-5 Etat des créances et dépréciations liées	6
3-6 Valeurs mobilières de placement	6
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif	6
4-1 Tableau de variation des fonds propres	6
4-2 Subventions d'investissements	6
4-3 Provisions réglementées	6
4-4 Fonds dédiés	6
4-5 Fonds reportés sur legs et donations	7
4-6 Provisions pour risques et charges	7
4-7 Etat des échéances et des dettes	7
4-8 Emprunts	7
V. Detail des opérations de clôture	7
5-1 Charges à payer et produits à recevoir	7
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice	8
VI. Notes relatives au compte de résultat	8
6-1 Produits d'exploitation	8
6-1.1 Cotisations : 500 €	8
6-1.2 Droits d'entrée	8
6-1.3 Dons, mécénat	8
6-1.4 Legs, donations ou assurances-vie	8
6-1.5 Concours publics et subventions	8
6-1.6 Autres produits d'exploitation	8
6-2 Ventilation des prestations de service	8
6-3 Charges d'exploitation	8
6-4 Résultat financier	8
6-5 Résultat exceptionnel	9
6-6 Transfert de charges	9
6-7 Résultat et impôts sur les bénéficiaires :	9
6-8 Contributions volontaires en nature	9
VII. Autres informations	9
7-1 Effectif moyen	9
7-2 Informations sur les transactions avec les parties liées	9
7-3 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés	9
7-4 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants	9
7-5 Filiales et participations	9
7-6 Engagements hors bilan	10
7-6.1 Engagements donnés	10
7-6.2 Engagements reçus	10
7-6.3 Engagements pris en matière de crédit-bail	10
7-6.4 Autres opérations non inscrites au bilan	10
7-7 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes	10

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1-1 Présentation de l'association

L'association GROUPE URD a pour activité : la formation, l'évaluation, la recherche et l'appui organisationnel, stratégique et méthodologique pour le secteur humanitaire.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 786 883 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 81 945 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/05/2021 par les dirigeants de l'entité.

1-2 Faits significatifs de l'exercice

➤ Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Depuis mars 2020, l'entité a dû faire face à la crise sanitaire Covid-19. L'impact sur son activité résulte entre autre des difficultés de déplacements, ce qui a justifié de revoir les modalités de fonctionnement et d'avoir recours à l'activité partielle sans toutefois remettre en cause la continuité de l'exploitation. Son impact sur les comptes clos au 31/12/2020 sont les suivants :

1/ Bilan

Etat néant

2/ Compte de résultat

- Aide indemnité activité partielle reçue sur l'exercice pour 14 527 € et comptabilisée dans les autres produits d'exploitation (TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION)
- Charges complémentaires non significatives pour l'équipement de l'entité (gel, masques, ...)

➤ Autres faits caractéristiques de l'exercice

Etat néant

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées. Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Association GROUPE URD

Association Loi 1901 – La Fontaine des Marins 26170 PLAISIANS

SIRET 424 079 622 000025 – NAF 9499 Z

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires actuels du personnel et d'un taux de rotation de celui-ci. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans,
- Probabilité de présence estimée.

2-4 Méthode de détermination des produits

La comptabilisation des conventions se fait au fil de l'année suite :

- à leurs signatures par les bailleurs,
- aux versements des avances contractuelles,
- ou aux facturations et rapports financiers présentés par le Groupe URD.

En fonction de l'état d'avancement du projet :

- les quotes-parts de produits non consommés à la date de clôture sont comptabilisés en produits constatés d'avance,
- les produits sur les travaux réalisés mais non facturés à la date de clôture sont comptabilisés en produits à recevoir.

2-5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges courantes concernant le ou les exercices à venir.

2-6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à la quote-part des produits non consommés sur les conventions comptabilisées à la date de clôture.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association GROUPE URD

Association Loi 1901 – La Fontaine des Marins 26170 PLAISIANS

SIRET 424 079 622 000025 – NAF 9499 Z

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 5 ans
Outillage	Linéaire	3 ans

	N-1	Augmentation	Diminution	N
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, logiciels	4 769	3 062		7 831
Droit au bail				
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements des terrains				
Constructions				
Installations générales agencements divers	6 960	5 078		12 038
Autres immobilisations corporelles	47 118	6 196		53 314
Immobilisations financière	451	8		459
TOTAL VALEURS BRUTES	59 298	14 344	-	73 642
Immobilisations incorporelles				
Amorts frais d'établissement				
Amorts frais de recherche et de développement				
Amorts concession, logiciels	3 464	902		4 366
Amorts fonds de commerce				-
Amorts autres immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				
Amorts agencements des terrains				-
Amorts des constructions				-
Installations générales agencements divers	6 450	721		7 171
Amorts autres immobilisations corporelles	25 659	9 554		35 213
TOTAL AMORTISSEMENTS	35 573	11 177	-	46 750
VALEURS NETTES COMPTABLES	23 725	3 167	-	26 892

3-2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Etat néant.

3-3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des parts sociales du Crédit Agricole et s'élèvent à 459 euros au 31/12/2020.

3-4 Stocks et en-cours

Etat néant.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association GROUPE URD

Association Loi 1901 – La Fontaine des Marins 26170 PLAISIANS
SIRET 424 079 622 00025 – NAF 9499 Z

3-5 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	-		
Créances financeurs douteux ou litigieux	-		
Clients et comptes rattachés	2 737 821	790 594	1 947 228
Autres créances	2 399	2 399	-
Personnel et comptes rattachés	-		
Organismes sociaux	-		
Etat et autres collectivités publiques	-		
Groupe et associés	-		
Débiteurs divers	-		
Charges constatées d'avance	42 913	42 913	
TOTAUX	2 783 133	835 906	1 947 228

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2020.

3-6 Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2020.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	40 000				40 000
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau (RAN)	140 197	146 137			286 334
Excédent ou déficit de l'exercice	146 137	-146 137	81 945		81 945
Situation nette	326 334	0	81 945	0	408 279
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	326 334	0	81 945	0	408 279

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2020.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2020.

4-4 Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2020.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

4-5 Fonds reportés sur legs et donations

Il n'y a pas de fonds reportés sur legs et donations au 31/12/2020.

4-6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risque et charges d'un total de 33 885 € figurent au bilan au 31/12/2020 et correspondent à :

Provisions pour risques sur cofinancement projet :	12 000 €
Provisions pour engagements de retraite :	21 885 €

La provision pour engagements retraite correspond au montant de l'indemnité retraite charges comprises dues à chaque salarié à la date de clôture de l'exercice, selon les critères du Code du Travail, Groupe URD n'ayant pas adhéré à une convention collective.

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges		12 000		12 000
Provisions pour engagements retraite	20 083	1 802		21 885
TOTAL	20 083	13 802	0	33 885

4-7 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	209 601	209 601		
Personnel et comptes rattachés	70 536	70 536		
Organismes sociaux et fiscaux	78 684	78 684		
Etat et autres collectivités publiques		0		
Dettes sur immobilisations		0		
Groupe et associés		0		
Autres dettes	1 404	1 404		
Produits constatés d'avance	2 984 496	416 015	2 568 481	
TOTAUX	3 344 721	776 240	2 568 481	-

4-8 Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2020.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	54 783 €
▪ Provision sur congés payés	43 378 €
▪ Provision primes exceptionnelles	26 288 €
▪ Provision sur charges sociales (CP et primes)	36 115 €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

- Etat néant

5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	42 913 €
▪ Produits constatés d'avance	2 984 496 €

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

6-1.1 Cotisations : 500 €

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

6-1.2 Droits d'entrée

Etat néant

6-1.3 Dons, mécénat

Les dons reçus ne sont pas issus de l'appel à la générosité du public et restent relativement faibles (3 000 €). Ils ont été utilisés dans le cadre des actions de l'association.

6-1.4 Legs, donations ou assurances-vie

Etat néant

6-1.5 Concours publics et subventions

L'association a reçu des concours publics et/ou des subventions d'exploitation en provenance de :

▪ Autres financeurs publics et parapublics	731 757 €
▪ Subventions publiques internationales	15 000 €
▪ Contrats aidés	703 €

6-1.6 Autres produits d'exploitation

▪ Prestations de services	1 344 860 €
▪ Ventes de livres	46 €
▪ Autres produits	10 324 €
▪ Transfert de charges	14 812 €

6-2 Ventilation des prestations de service

Produits par catégories d'activités :

▪ Formation	12 814 €
▪ Evaluation	207 800 €
▪ Recherches et appui	1 124 246 €

6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de dépenses courantes engagées pendant l'exercice suivant le détail présenté dans le compte de résultat.

6-4 Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :

▪ De produits financiers divers :	746 €
▪ De perte de change :	4 558 €

Association GROUPE URD

Association Loi 1901 – La Fontaine des Marins 26170 PLAISIANS
SIRET 424 079 622 000025 – NAF 9499 Z

6-5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 26 891 € et correspond à :

- produits exceptionnels : régularisations formation continue 25 781 € et divers.
- charges exceptionnelles : régularisations diverses

6-6 Transfert de charges

Les transferts de charges s'élevaient à 14 812 euros et correspondent à la prise en charge des temps partiels résultants de la Covid-19 et divers

6-7 Résultat et impôts sur les bénéficiaires :

Association non soumise aux impôts commerciaux

6-8 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont documentées et calculées selon la méthodologie suivantes :

- Pour le bénévolat, les dons en services et le mécénat de compétences : le nombre de jours mis à disposition par les personnes est documenté par des fiches temps pour les appuis de longue date (et souvent conventionnés) et pour les appuis ponctuels (conférences etc) par fiches de présences signées ou des programmes détaillant la présence des bénévoles
- Pour les dons en nature et mise à disposition, elle porte essentiellement sur des espaces prêtés. Une attestation signée est sollicitée auprès du propriétaire/locataire de l'espace.

Les contributions volontaires en nature s'élevaient à 47 875 €. Dans les deux cas, les coûts unitaires sont définis sur la base du guide méthodologique de l'AFD.

Pour 2020, ce sont :

- 46 575 € en bénévolat pour 146,25 j/h
- 1 300 € en mise à disposition d'espaces.

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres	13,65	4,16	9,50
Employés	2,71	2,25	0,46
Apprentis	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	16,36	6,41	9,96

7-2 Informations sur les transactions avec les parties liées

Etat néant

7-3 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les dirigeants de l'association ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucune avance de quelque sorte que ce soit. Seuls sont pris en charges, sur justificatifs, les frais ou débours engagés pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration.

Le montant global des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration est de : 0 €.

7-4 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Les sommes versées globalement aux membres du conseil d'administration sont les suivantes : 0 €

7-5 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

7-6 Engagements hors bilan

7-6.1 Engagements donnés

Néant

7-6.2 Engagements reçus

Néant

7-6.3 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

7-6.4 Autres opérations non inscrites au bilan

Néant

7-7 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet « DOUCET BETH & ASSOCIES » assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 9 540 € pour l'exercice.

Le commissaire aux comptes réalise également des services autres que la mission de certification des comptes (SACC). Dans ce cadre, il a réalisé des missions pour un montant total d'honoraires de 14 400 € (audits de projets).